

FONDS HUMANITAIRE ESPAGNOL

PARIS

COMPTE RENDU DE L'EXERCICE 1975

AVRIL 1976.-

En vertu des dispositions de l'article 14 de nos Statuts, après avoir rédigé et adressé ce mémoire à tous les membres de notre Association, le Conseil d'Administration se présente une nouvelle fois devant vous pour vous soumettre les résultats de sa gestion pendant l'année 1975.

Le montant de la subvention compensatrice de la vente de timbres Nansen s'est élevé à 45.500,-- francs versés pendant l'exercice par le Service Social d'Aide aux Emigrants. Pour sa part le Conseil Norvégien pour les Réfugiés, en renouvelant son aide et la portant à 45.000 couronnes pour la période 1974-1975 a versé, par l'intermédiaire du Den Norske SpaniaKomiteen la somme de 33.133,-- francs. Le Den Norske Folkjelp (Aide au peuple norvégien) nous a, lui aussi, fait don de 22.500 couronnes pour venir en aide des cas exceptionnels non prévus dans nos Statuts; Sa contravaleur en francs de 18.193,-- francs a été versée aussi par le Den Norske SpaniaKomiteen.

Les services médicaux de Bayonne et Perpignan ont fonctionné normalement tout le long de l'année. Le nombre de consultations a été de 1096 contre 2090 en 1974 et le coût de l'acte médical s'est situé à 24,12 Francs contre 17,81 en 1974.

Le montant des secours directs s'est élevé à 70.905,-- francs pour 192 cas et le prix moyen par cas a été de 369,30 frs. contre 365,50 en 1974. Cette augmentation qui a dépassé légèrement nos prévisions devrait s'accroître pendant l'exercice en cours ce qui nous a incité à formuler un budget plus important pour ce chapitre.

Vie de l'Association

Le nombre d'assistés dans les Services a diminué quelque peu mais, par contre, celui des bénéficiaires de secours directs a légèrement augmenté.

Le Conseil Norvégien a renouvelé son aide de 45.000 couronnes pour la période 1975-1976.

Le fonds spécial norvégien du Den Norske Folkejelp nous a permis de venir en aide à deux réfugiés, en prenant à notre charge des frais trop lourds pour leur budget, mais non remboursables par notre Association. Il s'agit d'un changement de résidence pour raisons de santé et d'une intervention chirurgicale consécutif à un accident de la route non couvert par les assurances. Notre intervention s'est limitée au remboursement de 50% des frais engagés.

L'Assemblée générale ayant reconduit les mandats de MM. ROSSET, BOIX, MARTINEZ TABERA, FERNANDEZ, IRUJO, ALVARIÑO, DEL VALLE et TRUBAL, seul le poste concernant M. MERINO dont le mandat termine cette année est à pourvoir. L'Assemblée devra donc élire son remplaçant.

Nos ressources.

Notre fonds de réserve actuel est de 100.000 francs constitué par des Bons de Caisse de la Banque Transatlantique. Les recettes de l'exercice n'ayant pas couvert les dépenses, nous avons du faire appel à notre fonds de réserve, qui à la fin de 1974 était de 110.000 francs.

Le déséquilibre budgétaire continuera à peser sur nos

réserves et nous obligera à les réduire si nous ne voulons pas modifier les conditions actuelles de distribution de secours, ce que nous ne vous proposons pas pour le moment.

Une fois de plus, nous tenons à remercier vivement nos amis norvégiens de l'intérêt qu'ils portent à notre Association et de sa confiance. Nous continuerons à leur montrer, par notre travail et dans nos relations, notre reconnaissance.

Nous exprimons également notre gratitude à nos médecins toujours dévoués et compétents.

Nous vous demandons de bien vouloir approuver le bilan de 1975 et le projet de budget pour 1976.

Paris, Avril de 1976.

Le Secrétaire

C. MARTINEZ PARERA

Le Président

Gilles ROSSET

BILAN 1975

RECETTES

Solde précédente 1974	49.408,39	Frs.
Versements S.S.A.E.	45.500,--	"
" " Den Norske Spaniakomiteen	51.326,55	"
Remboursements Bons Caisse	110.000,--	"
Remboursements mandats	238,--	"
" " frais généraux	<u>175,28</u>	"
TOTAL.....	264.954,99	Frs.

DEPENSES

Services médicaux	45.754,65	F
Secours directs	70.905,--	"
" " fonds spécial	2.150,--	"
Droits mandats	1.200,--	"
Frais gestion	18.705,69	"
Matériel mobilier	106,--	"
Achats Bons Caisse	<u>100.000,--</u>	"
SOLDE.....	<u>238.801,34</u>	Frs.
	26.153,65	Frs.

DISPONIBILITES AU 31/12/75

Caisse	1.487,12	F
Banque Transatlantique	24.299,32	"
Soldes Services	<u>367,21</u>	"
FONDS DE RESERVE	<u>100.000,--</u>	F
	26.153,65	Frs.
	<u>100.000,--</u>	"
	=====	

Paris, Avril 1976

Le Trésorier
L. FERNANDEZ

VU: :
Le Président
Gilles ROSSET

BUDGET 1976

RECETTES

Subvention compensatrice Hansen	42.500,00	Frs.
" Conseil Norvégien	57.723,00	"
Cotisations	100,--	"

DISPONIBILITES

Caisse I/I/76	1.407,12	F
Banque Transatlantique	24.299,32	"
Services	357,21	"
	<u>26.153,65</u>	F
FONDS DE RESERVE	100.000,--	" 126.153,65 Frs.
TOTAL DE RESSOURCES...	226.476,65	Frs.

DEPENSES

Secours directs	30.000,--	F
Services médicaux	50.000,--	"
Droits envois	1.500,--	"
Frais gestion	18.000,--	"
Imprévus	5.000,--	" 155.500,-- Frs.
SOLDE PROBABLE POUR 1977	70.976,65	Frs.
	=====	

Paris, Avril 1976

Le Secrétaire

C. MARTINEZ PARERA

VU:
Le Président

Gilles ROSSET

Sr. Inyo

ASSEMBLEE GENERALE DU
17 JUIN 1976

ORDRE DU JOUR

- 1 - Procès verbal de la séance précédente
- 2 - Compte rendu de l'exercice 1975
- 3 - Bilan de l'exercice 1975
- 4 - Projet de Budget pour 1976
- 5 - Election d'un Administrateur
- 6 - Divers.

Paris, Avril 1976

FONDS HUMANITAIRE ESPAGNOL

Association légalement constituée
(A. M. du 3 Février 1953)

PARIS, le 5 Mai 1976

22

Mon Cher Collègue et Ami,

J'ai l'honneur de vous faire savoir que l'Assemblée Générale ordinaire prévue par nos Statuts, aura lieu le jeudi 17 Juin, à onze heures précises dans les locaux de notre Siège Social, 159, Av. Général de Gaulle à Neuilly sur Seine.

Je serais heureux de votre présence à cette occasion.

Vous voudrez bien trouver ci-joint l'ordre du jour de nos travaux.

Veillez agréer, Cher Collègue et Ami, l'assurance de ma considération la meilleure.

p. le Conseil d'Admonistration

Le Président



M. Manuel de IRUJO
Paris 16



COUPON

remis au destinataire

A REMPLIR

MONTANT du mandat
(en chiffres)

309,50 Fr

EXPÉDITEUR (Nom et adresse)

FONDS-HUMANITAIRE

ESPAGNOL

31, Rue du Général-Beuret

M. **PARIS-15^e** est informé que
ce mandat est payable au bureau
de

à partir du _____ à _____ h.
Se munir du présent coupon et
d'une pièce d'identité.

COUPON

réservé à la correspondance



vosre demande 8/2